



25^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Genève, 3-28 mars 2014

Point 3 de l'ordre du jour : Dialogue interactif avec l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'Homme au Mali, 26 mars 2014

Monsieur le président,

Le BICE et le Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali (BNCE-Mali) saluent le rapport soumis par l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, M. Suliman Baldo.

Malgré l'élection d'un nouveau gouvernement et les efforts engagés par les nouvelles autorités maliennes, nos deux organisations restent préoccupées par l'impact de la crise qu'a vécu le Mali sur la jouissance des droits de l'enfant. Comme le souligne le rapport de M. Suliman Baldo, les enfants ont été soumis à de nouvelles épreuves telles que la **séparation avec les parents**, le **recrutement par les forces et groupes armés**, **l'augmentation des violences et abus sexuels** ainsi que la **déscolarisation**.

Face à ces problématiques, le BICE et le BNCE-Mali, en partenariat avec l'UNICEF et Plan-Mali réalisent un projet sur le terrain depuis 2012 afin d'améliorer les conditions de vie des enfants à Tombouctou, Gao, Kidal, Ségou, Mopti, Sikasso et Bamako. Les personnes travaillant en contact des enfants sur les thématiques de protection de l'enfant en situation de crise sont formées sur le soutien psychosocial aux enfants en situation d'urgence, l'éducation, les risques des mines, l'identification, la documentation, la recherche et la réunification des enfants séparés non accompagnés, les enfants victimes de violences sexuelles, et ceux associés aux groupes armés. Nous avons procédé à la recherche des familles, réalisé le regroupement familial et créé des sites récréatifs pour des activités psychosociales au bénéfice de plus de 2.000 enfants.

Toutefois, l'action humanitaire d'urgence n'est pas une solution à long terme. Des réformes sont nécessaires afin d'assurer le bien-être des enfants et leur développement dans la société. Le processus transitionnel de reconstruction du pays doit garantir les droits des enfants, notamment ceux vivants en zones rurales. Pour se faire, le retour des enfants à l'école doit être une priorité, avec une attention particulière aux filles, y compris dans la partie septentrionale du pays. Il est nécessaire que des ressources suffisantes soient allouées à la reconstruction des écoles détruites afin que celles-ci soient de nouveau opérationnelles.

De plus, nos organisations rappellent l'importance de faciliter la réinsertion des enfants enrôlés dans les groupes et forces armés. Le **7 février 2013**, l'Etat malien a adopté une **Circulaire Interministérielle relative à la prévention, la protection et le retour en famille des enfants Associés aux Forces et Groupes Armés**. A cela s'ajoute la signature du **Protocole pour la libération, le transfert et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés** en **juillet 2013**. *Nos organisations souhaiteraient savoir de la part de l'Expert Indépendant, les résultats concrets auxquels la mise en œuvre de ces instruments a abouti.*

Enfin, comme l'indique le rapport, l'impunité est un fait majeur. Elle est préjudiciable aux enfants, qui ont été durement touchés par les violences pendant la guerre. Les filles ont notamment subi des violences sexuelles sans que les auteurs ne soient inquiétés par la justice.

Nos organisations relayent ainsi les recommandations de l'Expert Indépendant appelant l'Etat malien à affecter des ressources suffisantes à tous les échelons du processus judiciaire afin que les coupables soient poursuivis et punis et les victimes protégées, accompagnées et indemnisées. Dans ce cadre, il est nécessaire d'amorcer une réforme du système judiciaire afin qu'il soit adapté et accessible aux mineurs. Nos organisations appellent les autorités maliennes à « **réhabiliter** » le **Code de l'enfant qui souffre actuellement de controverses juridiques**.

Merci Monsieur le Président.